

# COMMUNICATION AVEC L'ECOLE

## LE COURRIER

Pensez à regarder le cahier de liaison prévu à cet effet chaque soir,  
**Merci de signer CHACUN des mots.**

Nous privilégiions dorénavant les envois d'informations par mail. Toutefois, si vous souhaitez nous contacter à propos de votre enfant, merci d'utiliser le cahier de liaison.

Adresse mail de l'école Sacré Cœur de la Boissière des Landes :

- [direction@laboissieredeslandes-sacrecoeur.fr](mailto:direction@laboissieredeslandes-sacrecoeur.fr)

Adresse mail de l'école Notre Dame de St Avaugourd des Landes :

- [ec.stavaugourddeslandes.notredame@ddec85.org](mailto:ec.stavaugourddeslandes.notredame@ddec85.org)

## LE TELEPHONE

Ecole de St-Avgoud : 02 51 98 9564

Ecole de la Boissière : 02 51 06 2040

*Le téléphone est un outil merveilleux.... Mais il est important que chacun essaie de respecter les horaires de classe. Profitez des récréations et particulièrement des horaires suivants :*

La Boissière : 10h30-11h et 12h45-13h15.

St Avaugourd: 11h-11h15, 13h-13h30

Merci...

## LES HORAIRES D'ACCUEIL DU MATIN

Le matin, vous pouvez accompagner votre enfant :

- A la Boissière, de 8h40 à 8h55
- A St Avaugourd, à partir de 8h45

## LES HORAIRES DE CLASSE DES ECOLES

	ECOLE DE SAINT AVAUGOURD	ECOLE DE LA BOISSIERE
Matinée	9 h 10 - 12 h 25	8 h 55 - 12 h 05
Après-midi	13 h 30 - 16 h 30	13 h 15 - 16 h 20

## LES HORAIRES DE LA SORTIE DES ECOLES

Le soir, vous pouvez venir chercher vos enfants :

- A la Boissière, de 16h20 à 16h35.
- A St Avaugourd, de 16h30 à 16h40

**Merci de bien respecter ces horaires car passée cette heure, les enfants qui resteraient à l'école seront conduits à la garderie.**

## RETRIBUTIONS SCOLAIRES

- A la Boissière : Le paiement des rétributions se fera de manière mensuelle par prélèvement automatique (soit 31 euros par mois sur 10 mois par enfant) ou de manière trimestrielle par chèque à l'ordre de l'OGEC de la Boissière si votre enfant est inscrit à la Boissière.
- A St Avaugourd : Le paiement des rétributions se fera de manière mensuelle par prélèvement automatique (soit 25 euros par mois sur 10 mois par enfant) ou de manière trimestrielle par chèque à l'ordre de l'OGEC de St Avaugourd si votre enfant est inscrit à St Avaugourd.

## ASSURANCE SCOLAIRE



Votre enfant doit être couvert par deux assurances :

- une **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**
- une **ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT**

pour toute l'année scolaire 2025/2026 et ce dès la rentrée.

**Vous devez nous fournir une attestation de votre assureur pour chaque assurance.**